

[Aller au menu](#) [#banner-nav]

[Aller au contenu](#) [#content-wrap]

[Aller à la recherche](#) [#search]

## Université de Poitiers

[#]

# Etudiants PACES

L'université de Poitiers propose, en application de l'article 39 de la loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement et la recherche, une expérimentation permettant une admission, sans passer par le concours de la PACES, en 2<sup>e</sup> année des études médicales, maïeutiques (sage-femme) ou pharmaceutiques.

Cette expérimentation se poursuit au cours de l'année universitaire 2017-2018 pour une admission en 2<sup>e</sup> année de santé à la rentrée 2018 - 2019.

L'expérimentation s'achèvera au terme de l'année universitaire 2019-2020.

**Modalités particulières pour l'admission en 2<sup>e</sup> année dans les études maïeutiques, médicales ou pharmaceutiques à l'université de Poitiers :** [Téléchargez !](http://sfa.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/proce-769-dure-candidature-passerelle-sfa-mp-2017-2018_1512040883713-pdf?INLINE) [PDF - 50 Ko] [[http://sfa.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/proce-769-dure-candidature-passerelle-sfa-mp-2017-2018\\_1512040883713-pdf?INLINE](http://sfa.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/proce-769-dure-candidature-passerelle-sfa-mp-2017-2018_1512040883713-pdf?INLINE)]

## OBJECTIFS

Intégrer dans les études de santé des étudiants de licence fortement motivés ayant un projet d'études et professionnel réfléchi et disposant d'un bon dossier académique.

## PUBLIC CONCERNÉ

Bacheliers 2016 et années antérieures n'ayant pas été inscrits plus d'une année en PACES et qui valideront la 2<sup>e</sup> année de la licence Sciences de la Vie ou Physique, Chimie à l'université de Poitiers en 2017-2018.

## NATURE DES PASSERELLES

Validation d'une 2<sup>e</sup> année de licence (L2) :

- de Sciences de la Vie pour prétendre à une 2<sup>e</sup> année de médecine, pharmacie ou maïeutique (sage-femme) ;
- de Physique, Chimie pour prétendre à une 2<sup>e</sup> année de pharmacie.

## MODALITÉS : JURY D'ADMISSION

L'intégration des titulaires d'une 2<sup>e</sup> année de licence en 2<sup>e</sup> année de santé est prononcée par un Jury d'admission à l'issue de deux phases :

- une première phase d'admissibilité sur dossier universitaire et lettre de motivation ;
- une seconde phase d'admission après un entretien de 20 minutes avec un Jury.

L'admission est dans tous les cas conditionnée à la validation de la deuxième année de licence.

# NOMBRE DE PLACES OUVERTES

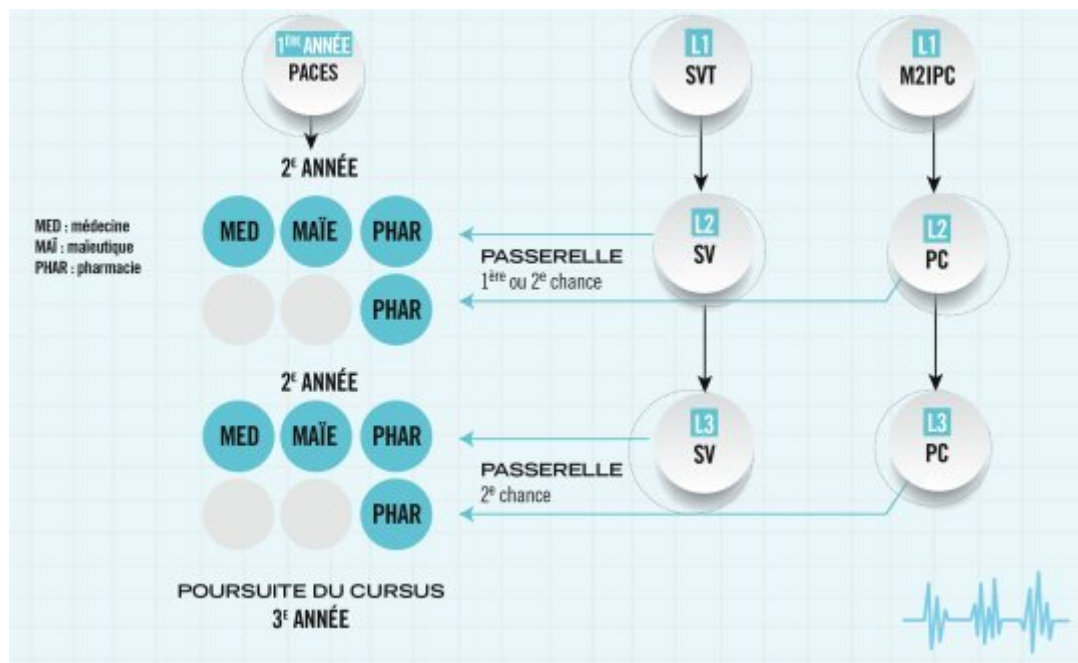
Pour la rentrée 2018-2019 :

Médecine : 10\*

Maïeutique : 2\*

Pharmacie : 18\*

\* Effectifs estimés en fonction du numerus clausus 2017/2018.



## Plaquette PACES

Téléchargez ! [PDF - 504 Ko] [

[http://sfa.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/flyer-passerelle-sfa-mp-17-18\\_1512400855486-pdf?INLINE=FALSE\]](http://sfa.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/flyer-passerelle-sfa-mp-17-18_1512400855486-pdf?INLINE=FALSE)

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - [webmaster@univ-poitiers.fr](mailto:webmaster@univ-poitiers.fr)